République Française
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT
Secrétariat général

Demande n° : 5392321

ARRETE

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret no 2002-262 du 22 février 2002 relatif au statut particulier du corps des inspecteurs de la santé publique vétérinaire ;

VU l'arrêté portant inscription au tableau d'avancement pour le grade d'inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire ;

VU l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente ;

SUR la proposition du secrétaire général,

ARRETE

ARTICLE 1 : Madame Nathalie BORDET épouse BORDET-LAPHITZ, inspecteur de la santé publique vétérinaire, est nommée inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire à compter du 1er juillet 2012 et bénéficie d'un reclassement au 3 ème échelon de son grade, indice brut 0901, avec une ancienneté du 12 octobre 2010.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel.

Fait, le 17 JAN. 2013
Pour le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt
et par délégation
L'adjointe à la chef du bureau
de gestion des personnels de catégorie A
et des personnels contractuels

Odile ROBINET-LEMETTER

République Française
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT
Secrétariat général

Demande n° : 5392322

ARRETE

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret no 2002-262 du 22 février 2002 relatif au statut particulier du corps des inspecteurs de la santé publique vétérinaire ;

VU l'arrêté portant inscription au tableau d'avancement pour le grade d'inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire ;

VU l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente ;

SUR la proposition du secrétaire général,

ARRETE

ARTICLE 1 : Madame Laure FLORENT épouse FLORENT CODIS, inspecteur de la santé publique vétérinaire, est nommée inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire à compter du 1er juillet 2012 et bénéficie d'un reclassement au 4 ème échelon de son grade, indice brut 0966, avec une ancienneté du 1er juillet 2010.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel.

Fait, le 17 JAN. 2013
Pour le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt
et par délégation

L'adjointe à la chef du bureau
de gestion [illegible]
et des personnels contractuels

Odile ROBINET-LEMETTER

République Française
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT
Secrétariat général

Demande n° : 5392323

ARRETE

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret no 2002-262 du 22 février 2002 relatif au statut particulier du corps des inspecteurs de la santé publique vétérinaire ;

VU l'arrêté portant inscription au tableau d'avancement pour le grade d'inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire ;

VU l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente ;

SUR la proposition du secrétaire général,

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Yves CORREARD, inspecteur de la santé publique vétérinaire, est nommé inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire à compter du 1er juillet 2012 et bénéficie d'un reclassement au 4 ème échelon de son grade, indice brut 0966, avec une ancienneté du 8 avril 2011.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel.

Fait, le 17 JAN. 2013
Pour le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt
et par délégation

L'adjointe à la chef du bureau
de gestion [illegible] catégorie A
et des personnels contractuels

Odile ROBINET-LEMETTER

République Française

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT
Secrétariat général

Demande n° : 5392326

ARRETE

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret no 2002-262 du 22 février 2002 relatif au statut particulier du corps des inspecteurs de la santé publique vétérinaire ;

VU l'arrêté portant inscription au tableau d'avancement pour le grade d'inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire ;

VU le procès-verbal du jury du concours professionnel pour l'avancement au grade d'inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire ;

SUR la proposition du secrétaire général,

ARRETE

ARTICLE 1 : Madame Valérie VION, inspecteur de la santé publique vétérinaire, est nommée inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire à compter du 1er juillet 2012 et bénéficie d'un reclassement au 2ème échelon de son grade, indice brut 0830, avec une ancienneté du 4 juin 2011.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel.

Fait, le 17 JAN. 2013

Pour le ministre de l'agriculture, de
l'agroalimentaire et de la forêt et par délégation

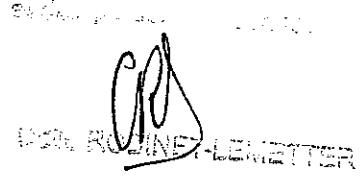

République Française
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT
Secrétariat général

Demande n° : 5392327

ARRETE

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret no 2002-262 du 22 février 2002 relatif au statut particulier du corps des inspecteurs de la santé publique vétérinaire ;

VU l'arrêté portant inscription au tableau d'avancement pour le grade d'inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire ;

VU l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente ;

SUR la proposition du secrétaire général,

ARRETE

ARTICLE 1 : Madame Caroline COGNAULT épouse COGNAULT-ROULET, inspecteur de la santé publique vétérinaire, est nommée inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire à compter du 1er juillet 2012 et bénéficie d'un reclassement au 3 ème échelon de son grade, indice brut 0901, avec une ancienneté du 1er juillet 2012.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel.

Fait, le 17 JAN. 2013
Pour le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt
et par délégation
L'adjointe à la chef du bureau
de gestion [illegible] catégorie A
et des personnels contractuels

Odile ROBINET-LEMETTER

République Française
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT
Secrétariat général

Demande n° : 5392328

ARRETE

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret no 2002-262 du 22 février 2002 relatif au statut particulier du corps des inspecteurs de la santé publique vétérinaire ;

VU l'arrêté portant inscription au tableau d'avancement pour le grade d'inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire ;

VU l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente ;

SUR la proposition du secrétaire général,

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur François BREZARD, inspecteur de la santé publique vétérinaire, est nommé inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire à compter du 1er juillet 2012 et bénéficie d'un reclassement au 4 ème échelon de son grade, indice brut 0966, avec une ancienneté du 1er juillet 2010.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel.

Fait, le 17 JAN. 2013
Pour le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt
et par délégation

L'adjointe à la chef du bureau

Odile ROBINET-LEMETTER

République Française
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT
Secrétariat général

Demande n° : 5392329

ARRETE

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret no 2002-262 du 22 février 2002 relatif au statut particulier du corps des inspecteurs de la santé publique vétérinaire ;

VU l'arrêté portant inscription au tableau d'avancement pour le grade d'inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire ;

VU l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente ;

SUR la proposition du secrétaire général,

ARRETE

ARTICLE 1 : Madame Hélène PIQUET épouse DELEFOSSE, inspecteur de la santé publique vétérinaire, est nommée inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire à compter du 1er juillet 2012 et bénéficie d'un reclassement au 4 ème échelon de son grade, indice brut 0966, avec une ancienneté du 1er juillet 2010.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel.

Fait, le 17 JAN. 2013
Pour le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt
et par délégation

L'adjointe à la chef du bureau
de gest
et des pe

Odile ROBINET-LEMETTER

République Française

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT
Secrétariat général

Demande n° : 5392335

ARRETE

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret no 2002-262 du 22 février 2002 relatif au statut particulier du corps des inspecteurs de la santé publique vétérinaire ;

VU l'arrêté portant inscription au tableau d'avancement pour le grade d'inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire ;

VU l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente ;

SUR la proposition du secrétaire général,

ARRETE

ARTICLE 1 : Madame Agnès DECROUEN épouse LASNE, inspecteur de la santé publique vétérinaire, est nommée inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire à compter du 1er juillet 2012 et bénéficie d'un reclassement au 3 ème échelon de son grade, indice brut 0901, avec une ancienneté du 11 janvier 2012.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel.

Fait, le 17 JAN. 2013

Pour le ministre de l'agriculture, de
l'agroalimentaire et de la forêt et par délégation

Odile ROBINET-LEBRETTER

République Française
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT
Secrétariat général

Demande n° : 5392336

ARRETE

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret no 2002-262 du 22 février 2002 relatif au statut particulier du corps des inspecteurs de la santé publique vétérinaire ;

VU l'arrêté portant inscription au tableau d'avancement pour le grade d'inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire ;

VU l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente ;

SUR la proposition du secrétaire général,

ARRETE

ARTICLE 1 : Madame Hélène CLUCHIER épouse CALLON, inspecteur de la santé publique vétérinaire, est nommée inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire à compter du 1er juillet 2012 et bénéficie d'un reclassement au 3 ème échelon de son grade, indice brut 0901, avec une ancienneté du 1er juillet 2012.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel.

Fait, le 17 JAN. 2013
Pour le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt
et par délégation

L'adjointe à la chef du bureau
de ge[illegible]
et des [illegible]

Odile ROBINET-LEMETTER